

# ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

Toujours garder un temps d'avance et agir dès maintenant pour se projeter à moyen terme

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

« Technologies du Vivant, Biotech, Medtech »

## NOTE DE CADRAGE



## Note de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

### « Technologies du vivant, Biotech, et Medtech »

#### *Cadre général des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)*

En Hauts-de-France, l'innovation rassemble et mobilise des ressources d'horizons différents. Partout dans les territoires, dans les laboratoires comme dans les entreprises, en ville comme dans les zones rurales, de nombreux acteurs multiplient les innovations pour expérimenter, répondre à des besoins spécifiques, performer.

Avec l'adoption de la **feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » fin 2025**, la Région réaffirme l'importance de structurer durablement un écosystème qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la compétitivité collective pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne comme à l'international.

Le déploiement de la politique régionale d'innovation s'articule autour de différents schémas qui fixent la stratégie régionale jusque 2028 : Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises (SRDEII), le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), et la dynamique transversale Rev3.

Valoriser au maximum nos atouts, prendre en compte les enjeux sociétaux de notre temps, capitaliser sur les ressources de l'écosystème : voici les bases pour une politique régionale volontariste renouvelée en faveur de l'innovation.

La Région affirme l'importance de **structurer durablement un écosystème** qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la **compétitivité collective** pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne comme à l'international.

Cette feuille de route vient compléter le déploiement de la **Stratégie de Spécialisation intelligente (S3 Hauts-de-France)** pour la période 2021-2027 dans sept domaines d'activités stratégiques, dont celui de la santé.

Dans ce cadre, plusieurs Appels à manifestation d'intérêt sont proposés sur 17 thématiques, pour :

- **Communiquer sur ces thèmes** et valoriser les actions, projets préexistants pour montrer les forces en présence au sein de l'écosystème d'innovation Hauts-de-France.
- Être des **usines à projet et mobiliser les financements disponibles** : Cette dynamique permettra de susciter, d'identifier et d'accompagner des projets innovants, susceptibles de bénéficier de financements via différents canaux : Dispositifs régionaux, nationaux et européens.
- Constituer les **futurs axes verticaux de la stratégie d'innovation** des Hauts-de-France pour 2028.



# ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

*Cadre spécifique de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : Technologies du vivant, Biotech, et Medtech*

**Un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé sur la thématique : « Technologies du vivant, Biotech, et Medtech »**

Dans un contexte de transformation profonde du secteur de la santé, marqué par l'accélération des innovations en santé et une compétition mondiale toujours plus marquée, les Hauts-de-France disposent d'atouts majeurs pour renforcer leur positionnement comme territoire de référence en matière de recherche, d'expérimentation et d'industrialisation des innovations en santé.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans la volonté de faire des Hauts-de-France une terre d'accueil de l'innovation et de l'expérimentation en santé, au service de la compétitivité régionale et de la souveraineté sanitaire.

Dans cette perspective, l'Appel à Manifestation d'Intérêt a vocation à identifier, fédérer et valoriser les projets les plus structurants et innovants pour l'avenir de la filière santé régionale, en particulier dans deux domaines stratégiques : l'innovation thérapeutique (notamment en Drug design et biotechnologies), et les technologies de santé, couvrant les dispositifs médicaux et la e-santé. Les projets proposés peuvent concerner les thérapies dites « curatives » mais également les projets de prévention. La prévention (primaire, secondaire ou tertiaire) est en effet identifiée comme un axe de renforcement majeure de la santé publique et une source d'économie et d'efficacité pour notre système de soin. Les projets de prévention doivent cependant s'inscrire dans un cadre d'une proposition **d'innovation technologique en lien avec des partenaires industriels, envisager des débouchés économiques et s'inscrire dans une démarche d'évaluations rigoureuses d'efficacité clinique et médico-économique.**

L'objectif est de soutenir une dynamique régionale créatrice de valeur, fondée sur l'innovation collaborative et l'industrialisation, afin d'accélérer l'émergence de solutions efficaces et compétitives, de consolider l'activité économique et l'emploi, et d'accroître l'attractivité des Hauts-de-France pour les porteurs de projets, les investisseurs et les industriels.

## 1. Priorités de l'AMI

Les projets portant sur les sujets suivants sont invités à déposer une lettre d'intention :

### **A/ Innovation thérapeutique Biotech/pharma**

Objectif : Renforcer la capacité régionale à découvrir, développer et produire des solutions innovantes en s'appuyant sur l'excellence académique, les plateformes et outils technologiques innovants ainsi que sur un réseau dense d'entreprises régionales investies sur ces sujets.

Axes d'action identifiés :

- Accélérer la R&D préclinique pour accélérer la découverte de nouveaux médicaments (« Drug Discovery ») sur les pathologies à fort impact (cancers, maladies neurodégénératives comme Parkinson et Alzheimer, maladies inflammatoires, infectieuses, métaboliques...) via une approche translationnelle intégrée et interdisciplinaire (physique, mathématiques, chimie, biologie, génétique, IA et numérique, SHS...).



# ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

- Renforcer les synergies public-privé pour accélérer la recherche translationnelle et la valorisation de la recherche, notamment en développant l'usage intersectoriel de plateformes publiques et privées utiles au développement et maturation de nouvelles thérapies (petites molécules, thérapies cellulaires, immunothérapies...) : criblage, évaluation de l'activité, de la toxicité, de la pharmacocinétique, faisabilité pharmacologique, essais d'efficacité in vivo...
- Soutenir le développement de solutions de numérique santé concourant à l'innovation thérapeutique et diagnostique d'une part, et à l'optimisation des parcours de soin d'autre part. Il s'agira ici également de mieux évaluer et valider cliniquement les solutions numériques, tout en ayant un meilleur recours au numérique dans les parcours d'évaluation clinique.

Ces approches permettront de confirmer la place des Hauts-de-France en tant que leader en Drug Discovery (conception) et Drug design (maturation), et en lien avec les entreprises de la biotech, CDMO et pharmas régionales, de renforcer le tissu industriel régional ;

## **B/ Technologies de santé**

Objectif : Faire prospérer une industrie régionale des technologies médicales compétitive, ancrée dans l'innovation, la durabilité et les nouveaux usages cliniques.

Axes d'action identifiés :

- Soutenir l'innovation en ingénierie biomédicale, notamment dans le développement de dispositifs médicaux avancés dans l'ensemble des chaînes de valeur et adaptés aux exigences cliniques réglementaires et industrielles. L'innovation des dispositifs médicaux peut résider en de nombreux aspects (design, matériaux, dispositifs intelligents et/ou connectés...). Il s'agira également de renforcer les technologies médicales avancées, notamment en robotique médicale, en systèmes de guidage et d'imagerie peropératoire, ainsi qu'en navigation assistée pour les gestes médicaux et chirurgicaux de précision. Ces technologies doivent répondre aux enjeux de sécurité, de personnalisation des soins et d'optimisation des parcours médicaux ;
- Soutenir le développement et l'industrialisation de matériaux innovants, biocompatibles, biodégradables ou fonctionnalisés, à usage médical. Les biomatériaux constituent un levier stratégique pour la performance des dispositifs médicaux implantables, la médecine régénérative et la reconstruction tissulaire ;
- Soutenir l'autonomie, la mobilité et l'inclusion, par le développement de technologies d'assistance, de solutions de rééducation et d'aménagements innovants répondant aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap en veillant à leur accessibilité technologique et économique (simplicité d'usage, interopérabilité, coût maîtrisé) pour favoriser leur diffusion et leur adoption à large échelle ;
- Axe d'action possible : soutenir et développer la filière sang en intégrant les technologies de pointe pour la collecte, le traitement et la distribution des produits sanguins. Cela inclut l'innovation dans les dispositifs de prélèvement et de conservation du sang, ainsi que l'utilisation de technologies de l'information pour optimiser la gestion des stocks et la logistique

## 2. Perspectives de l'AMI

L'AMI n'a pas pour objet d'attribuer des financements mais **d'orienter et d'accompagner les candidatures vers de potentiels financements**, tels que :



# ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

- Les dispositifs Régionaux (START-AIRR, Chaire Industrielle MEL, PASS INNOVATION, Appel à projet Industrie du Futur, Programme France 2030 régionalisé, FRATRI...)
- Les dispositifs Nationaux : ANR, Programme France 2030 (IDEMO, AAP « Challenge prévention » ...)
- Le Programme Régional des Fonds Structurels Européens 2021-2027 FEDER-Fond de Transition Juste FTJ
- Les Programmes Européens de coopération (INTERREG) et programmes européens sectoriels

Le soutien du Conseil régional s'inscrira d'une part, dans le cadre de sa politique et de ses outils dédiés à l'innovation et se fera d'autre part, conformément aux régimes cadres exemptés de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

Les structures chefs de files et services de la Région et de l'État potentiellement associés s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet AMI.

### 3. Les modalités de l'AMI

#### 3.1 Qui peut répondre ?

L'AMI s'adresse à l'ensemble des acteurs engagés dans l'innovation en santé : laboratoires de recherche, universités et grandes écoles, start-up, entreprises, établissements de santé et acteurs du médico-social. **Les répondants sont encouragés à associer différents types d'acteurs indiqués ci-dessus, dans une logique de consortium.**

Les projets avec des collaborations associant recherche, économie et secteur hospitalier sont particulièrement encouragés. Tous les niveaux de maturités sont acceptés (TRL2 à TRL7) mais les perspectives de valorisation doivent toujours être envisagées et argumentées d'autant plus si la maturité est élevée.

#### 3.2 Comment répondre ?

Une lettre d'intention, accompagnée d'une fiche réponse disponible en pièce jointe, devra être remise à l'adresse : [amiregion@eurasante.com](mailto:amiregion@eurasante.com)

#### 3.3 Pourquoi répondre ?

Répondre au présent AMI permet de participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique énoncée. Cette dynamique aura pour but de repérer les projets et initiatives entrant dans le cadre de la chaîne de valeur afin de valoriser les expertises existantes sur le territoire.

Les acteurs faisant état d'un besoin de financement autour d'un projet pourront être orientés pour étude vers les dispositifs existants selon le besoin et l'éligibilité aux opportunités disponibles.

Un accompagnement technique pourra être proposé par les services de la Région et de l'État en Région, selon l'opportunité identifiée de financement.

### 3.4 Quel est le calendrier ?

L'AMI est ouvert pour une durée de deux ans à compter de sa date de publication, dans la perspective de se clôturer en amont de la prochaine période de programmation des fonds européens (2028-2034).

Les projets et contributions seront étudiés au fil de l'eau avec une réponse circonstanciée dans les deux mois suivant le dépôt.

### 3.5 Comment se passera l'analyse ?

Les projets proposés devront tenir compte des critères précisés dans la note de cadrage ci-jointe, selon :

- Son intérêt stratégique pour la région, tant sur le plan sanitaire, socio-économique ;
- Sa capacité à répondre aux priorités identifiées et aux typologies de projets ;
- L'évolution de sa maturité, qui pourra être mesurée par exemple par l'échelle SRL en mettant en évidence une situation initiale et finale ;
- Ses impacts à travers son potentiel scientifique, ses effets en termes d'emplois, d'attractivité et de création de filières intégrées ;
- Son maillage territorial et les retombées pour les habitants de la région ;
- Sa capacité à fédérer les acteurs compétents en région, si possible dans une dimension multicentrique.

Les dossiers seront examinés par les structures partenaires de l'AMI au vu de leur expertise.

Les liens éventuels avec les autres AMI présentés dans la délibération « Feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » devront être pris en compte. En fonction des objectifs visés par chaque proposition, il sera possible de la rediriger vers un des autres AMI visant à accélérer l'innovation dans les Hauts-de-France, qui serait mieux adapté.

### 3.6 Qui puis-je contacter en cas de question ?

Pour toutes questions sur les modalités de réponses, les éléments attendus, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : [amiregion@eurasante.com](mailto:amiregion@eurasante.com)